

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 5

Artikel: Les pauvres du canton
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196065>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les pauvres du canton.

L'an 2000 sera une année mémorable pour les pauvres du canton de Vaud. Ils ne recevront pas moins de six millions de francs, dont la rente devra être employée à l'amélioration de leur sort.

Le fait est sans doute ignoré de bon nombre de personnes, et nous le transcrivons ici tel que nous le trouvons décrit dans l'histoire de la Ville d'Yverdon, publiée par M. Crottet :

« Le 4 septembre 1820, M. A.-J.-D. Bourgeois, d'Yverdon, négociant à Gènes, fait une fondation pour l'amélioration du sort des pauvres, par l'instruction et le travail et par une société composée des communes du canton de Vaud et des amis de l'humanité qui voudront s'y intéresser, sous la direction immédiate de messieurs ses pasteurs, d'un député de chacune de ses villes et sous la sanction de son gouvernement.

» Il consacre à cet effet une somme de dix mille francs de France de capital, qui devra demeurer placée jusqu'à ce que, par l'accumulation des intérêts, elle atteigne un capital de cinq millions de livres de Suisse. L. 4,500,000, ou plutôt la rente de cette somme, devra alors être remise à la disposition des classes de MM. les pasteurs du canton de Vaud. La rente des 500,000 livres restantes appartiendra moitié à la bourse publique dirigée par la municipalité d'Yverdon, et l'autre moitié à l'hôpital ou bourse des pauvres des communes ci-après désignées, dont le fondateur est un des co-propriétaires, savoir : L. 10,000 aux communes de Peney et de Vuillebaud; 50,000 à la commune de Giez, 220,000 à la commune d'Yverdon, 220,000 à la commune de Grandson.

» La rente de ces 500,000 livres sera disponible en son temps et appartiendra aux communes ci-dessus. Mais l'emploi de cette rente ne pourra avoir lieu que sous l'inspection immédiate et spéciale des membres de notre caisse de famille jointe à six notables, en tout, des villes de Grandson et d'Yverdon, nommés par eux; et dans le cas où notre caisse de famille viendrait à s'éteindre par le décès de ses membres, ces notables seront nommés par le gouvernement de Vaud. »

Le wagon-chapelle.

La Nature publie un article fort intéressant sur la prodigieuse ligne ferrée que les Russes établissent à travers toute la Sibérie, et qui mettra l'Extrême-Orient à quelques jours de l'Europe. Nous en extrayons les lignes suivantes :

« Les Russes sont passés maîtres dans la construction de ces voies de fer qui naissent comme par enchantement sur les territoires les plus ingrats, au milieu des plaines de sable, des vastes solitudes... Tout est à inventer pour l'exploitation comme pour la construction du Transsibérien; la traversée du continent asiatique, qui durera forcément des jours et des jours, nécessite un matériel roulant tout à fait à part, de même qu'il faut des installations spé-

ciales pour assurer l'existence des agents du chemin de fer le long de la ligne, dans des stations souvent isolées des plus petits centres habités.

» Tout ce matériel est en train de se créer, au fur et à mesure de l'avancement de la voie, car dès maintenant les tronçons assez considérables livrés à l'exploitation donnent lieu à un courant énorme de voyageurs, non pas seulement les ouvriers et le personnel en général qui se rend sur les chantiers, mais encore une foule d'hommes, de femmes, d'enfants, tous gens robustes qui s'en vont joyeusement vers les terres vacantes de l'Est, coloniser la Sibérie, et mettent à profit le nouveau moyen de transfert si commode qui s'offre à eux.

» Ce matériel roulant vient de s'augmenter d'un type absolument nouveau. On connaissait jusqu'ici les wagons-lits, les wagons-salons, et le train spécial imaginé pour la construction du Transcaspien contenait un wagon-épicerie où les ouvriers pouvaient acheter tout ce dont ils avaient besoin. On a maintenant les wagons-chapelle.

» C'est le comité ordonnateur de la construction du Transsibérien qui, sous la présidence de l'Empereur, avait décidé la création de ces chapelles ambulantes; car on avait fait remarquer que la plupart des employés des stations secondaires et ceux qui logeraient dans les baraquements intermédiaires, pour la surveillance et l'entretien de la voie, ne pourraient fréquenter les églises des villes ou des villages, qui seront longtemps encore très disséminés le long de la ligne. Il fallait donc, pour satisfaire à leurs besoins religieux, faire circuler un wagon aménagé en chapelle, pourvu de tous les objets nécessaires au culte orthodoxe et desservi par un prêtre que nommerait le Saint-Synode.

» Extérieurement, ces voitures ne se distinguent pas très nettement des wagons ordinaires; on peut remarquer cependant que les fenêtres affectent la forme et les ornements caractéristiques du style architectural byzantin. Il y a une porte à une extrémité, et de chaque côté du wagon, sans compter une ouverture qui permet l'intercommunication avec le reste du train.

» Au-dessus des portes d'entrée, le panneau extrême se découpe pour former une arcature double où est suspendue un jeu de cloches destinées à appeler les fidèles du rite grec. Quant à l'intérieur, il est assez élégant et décoré suivant les motifs très éclatants de l'art russe; les parois sont recouvertes de peintures représentant les images saintes; enfin, on n'a pas oublié l'autel, le tabernacle, les flambeaux pour les cierges. Et le pope s'en va de station en station, dans sa maison roulante, célébrer le culte divin aux pauvres isolés de la grande ligne asiatique. »

Menus propos.

Nos campagnards ont, dans leur langage familier, certaines expressions, certaines tournures de phrases aussi naïves que curieuses.

On pourrait faire de ces expressions un dictionnaire assez complet.

Je ne veux en citer que quelques exemples.

L'autre jour, je rencontrais tout endimanché, le père X, une de mes bonnes connaissances.

— Oh! oh! vous êtes bien beau aujourd'hui! d'où venez-vous comme ça? vous venez sans doute d'une noce! lui fis-je.

— Non parbleu, me dit-il, je n'ai pas été à noce, au contraire, je viens de la banque, j'ai un petit billet, c'était pour aujourd'hui et... vous savez, il m'a fallu aller le *rafrâchir*, comme de juste. J'aurais bien voulu pouvoir l'*êlertir* cette fois, mais, que voulez-vous, on n'a pas eu une tant bonne année et, ma foi, à la garde...

Ainsi, un agriculteur doit-il à une banque quelconque une certaine somme par billet de change ou autrement, et va-t-il, à l'échéance, escompter à nouveau ou, pour me servir d'une expression consacrée par l'usage : *renouveler* le dit billet, c'est-à-dire proroger l'échéance en payant l'escompte et en versant, s'il le peut, un à-compte, il dira, en parlant de l'opération qu'il vient de faire, qu'il a *rafrâchi* son billet; a-t-il pu l'acquitter intégralement, il l'aura *êlerti*.

Ne voyez-vous pas, comme moi, quelle bonhomie, doublée de je ne sais quelle malignité, réside dans les deux expressions que je viens de rapporter?

En effet, le mot patois *êlerti*, pris dans son sens le plus strict, se traduit par *assommer*, *laisser sur le carreau*; mais, en y mettant quelque peu de complaisance et en envisageant ce mot sous cette forme extensive qui lui est donnée par les gens de la campagne, nous voyons alors qu'*êlerti* est à peu près synonyme d'*anéantir*, *détruire*, et d'ici nous apercevons déjà poindre très malicieusement leurs corollaires : payer, acquitter, etc.

D'autre part, tous les dictionnaires nous enseignent que *rafrâchir* signifie : *rendre frais*, *renouveler la fraîcheur* à quelque chose.

Ah! est-il heureux l'agriculteur qui a pu *rafrâchir*, qui a pu, en d'autres termes, procurer à son billet cette rosée bienfaisante qui, sous la forme d'un à-compte, lui répandra cette fraîcheur indispensable à sa subsistance de trois ou quatre mois! Que de nuit d'insomnies épargnées, que de soucis évités!

Citons, pour faire un peu diversion, la petite histoire suivante :

Il y a quelques années déjà, un brave campagnard se présentait, pour la première fois, à la Banque cantonale, à Lausanne. Arrivé dans le corridor de l'établissement, il lut sur les portes des divers bureaux : *Direction*, *Comptes-courants*, *Caisse*, etc., et le voilà à chercher d'un bout à l'autre le bureau qui le préoccupait.

Un employé arrive fort heureusement.

— Pardon, Monsieur, pourriez-vous me dire où se trouve le bureau des *rafrâchissements*?

— Rien de plus facile, vous n'avez qu'à redescendre l'escalier, traverser la rue et vous le trouverez à la brasserie qui est en face.

Notre campagnard, tout heureux, fit comme